



Aux contribuables de la susdite municipalité
Avis public

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 13 janvier 2025 :

Règlement numéro 360 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection

Ce règlement a pour objet de :

- De déléguer le pouvoir de former un comité de sélection au directeur général et greffier-trésorier afin de pouvoir avoir recours aux modes d'adjudication de contrat avec un système de pondération et d'évaluation qualitative.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau du greffier-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30 et le vendredi entre 9 h et 12 h. Toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Cuthbert ce 14 janvier 2025.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier